



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 juin 2022**

22-06-58

22-06-59

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 juin 2022 à 20 h 03 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril, sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
5. Adoption de l'ajout au règlement no 169-2 sur l'usage de l'eau
6. Service incendie – Usage du gyrophare vert
7. Activité citoyenne – Tournoi de polo 2022
8. Initiative jeunesse – Parc de planche à roulettes : Achat d'un module supplémentaire - Attribution d'un budget participatif adapté
9. Projet d'illumination thématique du noyau villageois
10. Journée reconnaissance régionale des travailleurs étrangers
11. Appui à la municipalité de Saint-Polycarpe – Dossier Hydro-Québec
12. Adhésion à la déclaration d'engagement : « Unis pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
13. Dons et commandites
14. Correspondance
15. Questions de l'assistance
16. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-06-14/2022-05-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 101 188,96 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 33 346,12 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 31 895,72 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 475,63 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 194 625,05 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Il est proposé

22-06-60

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE L'AJOUT AU RÈGLEMENT NO 169-2 SUR L'USAGE DE L'EAU

Il est proposé

22-06-61

D'ADOPTER la modification au règlement no 169-2 sur l'usage de l'eau afin d'y apporter un élément manquant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE INCENDIE – USAGE DU GYROPHARE VERT

ATTENDU QUE pour offrir leur prestation de services, les membres du Service incendie, contrairement à ceux et celles de certains milieux urbains, ne sont généralement pas en attente à la caserne au moment du déclenchement d'une alerte d'intervention;

ATTENDU QUE le temps de réponse des services d'urgence en sécurité incendie doit être réduit autant que possible, tel que souhaité par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE qu'un gyrophare vert permet d'identifier rapidement et facilement les intervenants en situation d'urgence et les rend plus visibles à longue portée, notamment le soir et la nuit;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec autorise dorénavant l'usage du gyrophare vert afin de faciliter le déplacement des membres des services de sécurité incendie qui se déplacent vers la caserne au moyen de leurs véhicules personnels;

ATTENDU QUE les membres du Service incendie doivent réussir une formation afin d'être éligible à l'utilisation du gyrophare vert et qu'ils devront s'engager à être conformes aux exigences de la loi;

ATTENDU QUE la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) doit émettre un certificat d'autorisation et que celle-ci s'assure que le processus est complété et conforme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la formation et l'achat du matériel représente une dépense d'environ 4 500 \$ pour l'ensemble du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-62

D'AUTORISER l'usage du gyrophare vert par les membres du Service incendie, le tout en conformité des exigences de la SAAQ;

D'AUTORISER la formation qui est requise pour la mise en place du gyrophare vert;

D'AUTORISER l'achat du matériel requis à l'introduction du gyrophare vert.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACTIVITÉ CITOYENNE – TOURNOI DE POLO 2022

ATTENDU QUE l'activité polo organisée en 2018 et 2019 en collaboration avec l'Auberge des Gallant et le Club de Polo Nacional s'était avérée un vif succès;

ATTENDU QUE le tournoi de polo s'inscrit dans l'approche de la municipalité d'offrir des activités récréatives à tous les groupes d'âge et selon les intérêts variés de notre population;

ATTENDU QUE l'établissement du Club de Polo Nacional sur notre territoire et son ouverture à accueillir les marthéens et les marthéennes lors de cette activité permet de bénéficier d'une activité exclusive n'existant nulle part ailleurs au Québec;

ATTENDU QUE l'Auberge des Gallant, qui de surcroît célèbre cette année ses 50 ans d'existence, se montre favorable à renouveler son partenariat, permettant ainsi à la municipalité de réaliser cette activité d'envergure à des coûts beaucoup inférieurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-63

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux achats et à la location des équipements nécessaires à la réalisation de cette activité à caractère familial et accessible à tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INITIATIVE JEUNESSE – PARC DE PLANCHE À ROULETTES : ACHAT D'UN MODULE SUPPLÉMENTAIRE - ATTRIBUTION D'UN BUDGET PARTICIPATIF ADAPTÉ

ATTENDU QUE des jeunes de notre milieu ont pris l'initiative de vouloir apporter des améliorations au parc de planche à roulettes situé au sein de nos installations municipales et ce, au-delà du fait de l'ajout imminent d'un nouveau module;

ATTENDU QUE ces jeunes organisent une activité bénéfiques sous la forme d'un souper spaghetti qui se tiendra ce vendredi 17 juin prochain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE les jeunes ne ménagent aucun effort pour assurer le succès de cet événement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner les efforts de ces jeunes afin d'apporter des améliorations à leur parc de planche à roulettes;

ATTENDU QUE la municipalité vient de se voir confirmer l'obtention d'une subvention adressée plus tôt cette année afin de permettre entre autres, l'ajout d'un nouveau module d'envergure destiné au parc de planche à roulettes;

ATTENDU QUE le conseil municipal a planifié dans son budget 2022 une somme de 3 000 \$ destinée à un premier « budget participatif »;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite attribuer à sa population « jeune » cette somme de 3 000 \$ initialement destiné au « budget participatif » pour ainsi faire en quelque sorte un « budget participatif adapté »;

ATTENDU QUE ce montant de 3 000 \$ s'ajoutera aux bénéficiaires de leur activité du 17 juin 2022 et leur permettra d'effectuer des choix quant à l'amélioration de ce parc de planche à roulettes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-64

DE FÉLICITER ce groupe de jeunes pour leur initiative et de leur souhaiter une immense réussite pour leur activité de financement;

D'AUTORISER l'achat du module « grande demi-lune (half-pipe) » prévu à la subvention récemment accordée par le gouvernement provincial et ce, dès que le protocole de la subvention avec le gouvernement du Québec sera signé et qu'il permettra d'exécuter la réalisation du projet prévu;

D'AUTORISER l'attribution de la somme de 3 000 \$ prévue au « budget participatif » en 2022 pour en faire un « budget participatif adapté » destiné aux jeunes et selon des modalités qui en permettront la réalisation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROJET D'ILLUMINATION THÉMATIQUE DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite depuis longtemps apporter une touche d'ambiance au cœur du noyau villageois, particulièrement au cours de la période des Fêtes;

ATTENDU QUE pour agrémenter le noyau villageois d'une certaine ambiance, l'illumination s'avère le moyen tout désigné;

ATTENDU QU'il existe sur le marché différents modèles de structures lumineuses destinées aux besoins des municipalités ou institutions et qui sont accrochées aux poteaux électriques le long des rues, ou au sol à quelques endroits stratégiques;

ATTENDU QUE les structures lumineuses faisant office de décorations sont généralement attribuées à la thématique des fêtes de Noël et du nouvel An et se limitent donc strictement à cette période de l'année pour une durée d'environ deux mois tout en nécessitant montage, démontage, entreposage et entretien à cause de leur relative fragilité;

ATTENDU QUE les structures lumineuses conventionnelles destinées au marché municipal et institutionnel posent un défi logistique par les autorisations requises et ardues auprès du ministère des Transports dont la rue Principale est sous sa responsabilité, par les démarches auprès d'Hydro-Québec pour s'alimenter à partir des lumières de rue ainsi que par le défi d'entreposage des dites structures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE le mode d'illumination par projection s'avère quant à lui un choix plus adapté, permanent et versatile puisque l'appareillage est conçu pour fonctionner toute l'année en profitant des possibilités de changements de couleurs, s'adaptant ainsi aisément aux diverses thématiques en cours d'année ou offrant un éclairage neutre, mais non moins spectaculaire, à d'autres moments de l'année;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un tel projet d'illumination au moyen de projecteurs peut s'étaler par phases sur différentes années, contrairement aux structures lumineuses où il est plus difficile de procéder ainsi;

ATTENDU QUE les différentes phases d'élaboration d'une illumination par projecteurs peuvent couvrir avec un même contrôleur plusieurs éléments au cœur du noyau villageois, notamment des édifices et des arbres;

ATTENDU QUE la surface qui permet par son imposante dimension, sa hauteur et son caractère architectural exceptionnel d'offrir un effet grandiose est celle de l'église;

ATTENDU QUE les premiers investissements devront idéalement être effectués en bénéficiant des atouts offerts par ce bâtiment;

ATTENDU QUE pour utiliser cette surface de projection, la municipalité devra convenir d'un protocole d'entente avec l'entité qui en est propriétaire, soit la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs;

ATTENDU QU'un tel projet d'illumination vise à consolider auprès de la population marthéenne le sentiment d'appartenance, l'attachement et la fierté à l'endroit de leur milieu et des bâtiments patrimoniaux tel que celui où la projection est proposée;

ATTENDU QUE la formation d'un comité composé notamment des principaux acteurs concernés peut s'avérer bénéfique pour mener à bien ce projet, incluant de potentiels accès à des programmes de subventions non disponibles autrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-65

DE SOUMETTRE pour approbation le projet d'illumination aux représentants de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs puisque l'église constitue la pièce centrale et initiale du déploiement à être amorcé;

DE CONVENIR avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs d'un protocole d'entente à être ratifié ultérieurement par le conseil municipal afin d'assurer la pérennité du projet;

DE FORMER un comité réunissant notamment les principaux acteurs concernés dans ce projet afin d'établir les conditions à négocier dans le protocole d'entente, effectuer des recommandations et explorer les différentes avenues de financement, notamment les programmes de subventions au niveau provincial et fédéral;

DE S'ADJOINDRE les services de monsieur Mario Pharand de l'entreprise Célix Design, à titre de consultant et éventuel fournisseur de matériel et de services.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

JOURNÉE RECONNAISSANCE RÉGIONALE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

ATTENDU QUE chaque année, en saison estivale, la région accueille un certain nombre de travailleurs étrangers œuvrant particulièrement au sein d'entreprises agricoles;

ATTENDU QUE certains de ces travailleurs sont affectés à des entreprises agricoles de notre municipalité;

ATTENDU QUE ces travailleurs représentent un jalon important de notre économie agricole et la communauté se doit de se montrer reconnaissante à leur endroit;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle activité favorise l'intégration de ces travailleurs et permet des échanges interculturels avec la population locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-66

D'AUTORISER la contribution d'une somme de 150 \$ afin de supporter l'édition 2022 de la journée d'appréciation des travailleurs étrangers organisée par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE – DOSSIER HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a adopté une résolution (no 2022-05-091) lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2022 demandant à Hydro-Québec une compensation pour le poste de distribution électrique qui bénéficie de travaux importants depuis 2020;

ATTENDU QU'il est d'usage courant que la société d'état verse aux municipalités où elle effectue de tels travaux sur leur territoire, une compensation économique équivalente à 1 % de la valeur du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-06-67

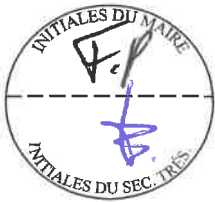
D'APPUYER la démarche de la municipalité de Saint-Polycarpe auprès d'Hydro-Québec dans le but qu'une compensation économique de 1 % de la valeur de ce projet lui soit versée au même titre qu'Hydro-Québec le fait auprès d'autres municipalités dans un contexte similaire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : « UNIS POUR LE CLIMAT » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.** Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- **Les changements climatiques exigent des réponses locales.** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;
- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE,

Nous, élues et élus de la municipalité de Sainte-Marthe, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

DE PLUS,

Il est proposé

QUE le conseil municipal de Sainte-Marthe adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

22-06-68



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

22-06-69

D'ACCORDER en soutien à leurs activités de financement, 75 \$ au Centre sportif Soulanges et 200 \$ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 35,

Il est proposé

22-06-70

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général